

MAIRIE  
DE  
SORANS – LES – BREUREY  
70190

téléphone/fax : 03 84 91 73 38

MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 octobre 2015 à 20 H 00 – Séance ordinaire

Présents : MM : R. MUNEROT, G. DEMOULIN, J. MARCHAL, D. DUBILLARD, J. CHAVY

MMES : G. FERRAND, Y. DERAY, Y. ALLEAUME

Absents excusés : T. ALLEMAND, C. MONNIER

Date de la convocation : 20 octobre 2015

### Urbanisme : informations

- *Dossiers déposés :*  
4 DP, 1 PC et 1 CUb
- *Dossiers accordés :*  
2 DP, 3 PC et 1 CUb

#### 1. Forêts :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de la vente de bois que s'est tenue à Gray le 9 octobre dernier, soit :

- Article : 15V018 : Parcelle 19R : Vendu 34 450 € à ADS Bois (12 offres),

-Article : 15V141 : Parcelles 9-23 : Vendu 9 149 € à la SIMEC (3 offres)

- **Assiette et destination des coupes exercice 2016**

Pour l'exercice 2016, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre sur pied par les soins de l'ONF :

- en futaie affouagère, les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n°16 - 29 et 19R selon les critères détaillés en annexe 1,
- en bloc les produits des parcelles 24 et 28 (Breurey, coupes de résineux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents nécessaires.

- **Affouage : destination des coupes affouagères hiver 2015 - 2016**

Monsieur le Maire propose de partager aux affouagistes (15 sur Sorans et 13 sur Breurey) les coupes suivantes :

- SORANS :
  - o Parcelle 9 : environ 300 stères (petits pieds et têtes),
  - o Parcelle 19 R n°1 : vendue le 9 octobre dernier, environ 300 stères de branchages,

- Parcelle 19 R n°2 : petits pieds de la parcelle qui sera mise en vente en automne 2016,

N.B. : la parcelle 19 R en totalité est une parcelle en « coupe à blanc » répartie sur plusieurs exercices.

- BREUREY :

- Parcelle 23 : environ 250 stères (petits pieds et têtes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition de vente de bois et la destination des coupes d'affouage pour l'année 2015 – 2016. Cependant, en ce qui concerne la parcelle 19 R n°1 le conseil municipal s'octroie un temps de réflexion pour la destination des 300 stères de branchage. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

## **2. SIED 70 : transfert de compétences**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu la délibération n°1 du comité syndical du SIED 70 en date du 12 septembre 2015 approuvant la modification statutaire pour lui permettre d'installer et d'exploiter, sur le territoire des communes qui lui auront transféré leur compétence, des IRVE dont l'installation et l'exploitation seront intégralement financés par le SIED 70 après la demande de financements mis en place par l'Etat dans le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) confié à l'ADEME,

Vu la délibération du comité syndical du SIED 70 en date du 10 février 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts conformément à l'article 10 des statuts du SIED 70, et notamment l'article 3.3.3 habilitant le SIED 70 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 4.3 des statuts portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Considérant que le SIED 70 engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SIED 70 et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques, dans les 2 ans à compter de la pose de la borne, sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

Après en avoir délibéré (8 pour, 0 contre, 0 abstention), le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » au SIED 70 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence définies par délibération n°1 du Comité du SIED 70 en date du 12 septembre 2015.
- S'engage à accorder pendant 2 années (à préciser pour la commune avec un minimum de 2 ans) à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.
- S'engage à faire exercer par les agents municipaux les maintenances de premiers niveaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

### **3. Subvention aux associations**

Le Maire présente la demande de subvention déposée par l'association Ecole Buissonnière pour aider au financement de l'activité piscine et propose d'accorder une subvention de 800 € pour cette activité

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition présentée par Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents et l'autorise à verser la somme de 800 € (huit cent euros) à l'association Ecole Buissonnière, les parents d'élèves membres du conseil municipal n'ayant pas participé au vote.

### **4. CUMA : renouvellement du bail du bâtiment communal à They**

Monsieur le Maire rappelle que le bail consenti par les communes de Nouvelle les Cromary et Sorans les Breurey pour la location d'une grange située au rez-de-chaussée de l'immeuble intercommunal sis à They à la CUMA de Sorans-Neuvele est échu depuis le 31 août dernier.

IL propose de le renouveler aux mêmes conditions que précédemment, soit pour une durée de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 jusqu'au 31 août 2018, et un montant de location de 60 € annuels répartis comme suit :

- 40 € pour la commune de Sorans les Breurey,
- 20 € pour la commune de Nouvelle les Cromary.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition présentée par Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **5. Enquête publique préalable à l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon**

Le Maire explique qu'aucun agriculteur de la commune n'est candidat pour mettre à disposition des terres agricoles. La commune est concernée pour une parcelle d'un hectare vingt-neuf située en zone SUD EST et est exploitée par un agriculteur de Bonnay (25).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité des membres présents, un avis défavorable quant à l'épandage de boue d'épuration sur la commune.

### **6. Questions diverses**

- Cérémonie du 11 novembre,
- Elections régionales,
- Bulletin municipal,
- Logement communal

A Sorans-les-Breurey, le 26 octobre 2015

Le Maire,

R. MUNEROT